

Bourse Erasmus+ - Année 2018-2019.

Pour l'année scolaire 2018-2019, les étudiants effectuant un stage en entreprise d'une durée minimale de deux mois au sein d'un pays de la communauté Européenne et éligibles à la bourse Erasmus, percevront un montant de :

- 420 € /mois pour les stages accomplis dans un pays du groupe 1 ;
- 370 €/mois pour les stages accomplis dans un pays du groupe 2 ;
- 320 €/mois pour les stages accomplis dans un pays du groupe 3.

Décision prise par
La commission Erasmus du lycée Guy Mollet
Réunie le 24 avril 2019.